



**MÉMOIRE PRÉSENTÉ**

**DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR**

**LA CHARTE MONTRÉLAISE**  
**DES DROITS ET RESPONSABILITÉS**

**20 AVRIL 2004**

**Recherche et rédaction**

Myrlande Pierre

**Comité de travail**

- Myrlande Pierre, citoyenne montréalaise, Sociologue- a été représentante régionale pour Montréal dans le cadre des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques, février 2003.
- Tamara Baptiste, citoyenne montréalaise, Membre de la jeune Chambre de commerce haïtienne de Montréal.
- Pierre Constantin Charles, citoyen montréalais.
- Chantal Gaston, citoyenne montréalaise, Sociologue.
- Michel Gary Obas, citoyen montréalais, Directeur du Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville (CACI).

**Courrier électronique:** [reseaudiquebec@yahoo.ca](mailto:reseaudiquebec@yahoo.ca)

## **Présentation**

**RÉSEAU D'ICI** est un regroupement de citoyens et citoyennes de diverses origines qui se veut ouvert et inclusif. Il a pour principale mission, par le biais de la concertation, de favoriser la pleine participation des citoyens et citoyennes de diverses origines à la vie démocratique du Québec. Réseau d'Ici intervient dans les forums de discussion, les consultations publiques, les commissions parlementaires sur divers enjeux de société. Par exemple, lors des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques tenus en février 2003, Réseau d'Ici s'est activement engagé en faveur d'une prise en compte de la diversité ethnoculturelle dans le cadre des débats. Nous avons présenté un mémoire à cet effet et soutenu la participation de nombreux citoyens de diverses origines à ce processus démocratique. Réseau d'Ici est également intervenu lors des consultations sur le Conseil des montréalaises.

C'est avec intérêt et enthousiasme que Réseau d'Ici participe à la présente consultation publique portant sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités. Notre contribution vise essentiellement à renforcer la dimension pluriethnique et interculturelle de ce projet de Charte parce qu'il s'agit là d'une caractéristique fondamentale de la société montréalaise qu'il serait utile de nommer, de reconnaître et de mettre davantage en valeur.

## **Introduction**

Nous tenons, d'entrée de jeu, à saluer cette initiative entreprise par la nouvelle Ville de Montréal. Pour nous, cette démarche s'inscrit dans la foulée d'une série d'actions qui ont contribué, au cours des dernières années, à engager la Ville de Montréal dans la voie d'un renouveau démocratique et d'une participation accrue de ses citoyens et citoyennes à la vie municipale.

Qu'il suffisse de rappeler l'instauration d'une période de questions réservée aux citoyens et citoyennes lors des assemblées du Conseil municipal ou les

consultations publiques sur des projets structurants ou encore, à l'échelle locale, la participation des citoyens aux comités-conseil d'arrondissements. C'est d'ailleurs dans cette optique que nous avons également salué l'adoption de la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale* en 1989 par laquelle l'Administration municipale s'engageait à «combattre toutes les formes de discrimination raciale et à favoriser l'accès et la participation pleine et entière de tous les citoyens et de toutes les citoyennes, indépendamment de leur race, couleur, religion, origine ethnique ou nationale aux différentes sphères de la vie municipale». Quinze ans après, l'heure est au bilan certes mais convenons que la Charte montréalaise des droits et responsabilités, sans remplacer la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale*, ne peut pas être moins explicite dans la reconnaissance de la diversité ethnoculturelle de notre ville et de ses effets sur notre vie collective.

Enfin, soulignons parmi ces actions de renouveau démocratique, l'expérience récente du Sommet de Montréal précédé des sommets d'arrondissements et sectoriels au cours desquels la population montréalaise a été invitée à dessiner les axes d'un projet de développement social, économique, civique et culturel. La mise en œuvre de ce projet collectif s'étend sur plusieurs années.

Le projet de Charte montréalaise des droits et responsabilités qui fait l'objet de cette consultation émane d'ailleurs des réflexions du Chantier sur la démocratie, réalisé dans le cadre du Sommet de Montréal. À l'ère de la mondialisation, un tel instrument contribuera, d'une part, à réaffirmer nos valeurs de démocratie, de tolérance, de respect, de développement durable et d'harmonie interculturelle et, d'autre part, à renforcer le rayonnement international de Montréal comme grande ville.

## **La situation montréalaise**

Pour *Réseau d'Ici*, il est fondamental de souligner et d'inscrire le caractère **cosmopolite** et **interculturel** de Montréal dans le cadre d'un tel débat et dans le contenu qui sera adopté à la fin de cet exercice. Nous estimons que la proposition de la Charte, telle que stipulé, fait fi de ces dimensions constitutives de Montréal. C'est en tenant compte de ces dimensions que la nouvelle Ville de Montréal pourra continuer à assurer une qualité de vie et une pleine participation de tous et de toutes à la vie municipale. Nos diverses propositions d'amendements à la Charte font suite à ces préoccupations et s'étendront à d'autres aspects de la Charte.

Le cadre de notre mémoire fait aussi référence à la nécessité de combattre la pauvreté urbaine et l'appauvrissement, dans leurs multiples dimensions tel que l'isolement, l'exclusion et les difficultés d'accès aux services, et ce, dans une perspective de solidarité sociale. Nous sommes bien conscients que les disparités et écarts socioéconomiques existants au sein même des différents arrondissements sont des freins majeurs à l'exercice de la citoyenneté et à la participation civique puisqu'ils contribuent à la marginalisation de certaines catégories sociales. En effet, Montréal compte une proportion importante de personnes vivant en situation de pauvreté et de précarité. En 1996, 34% des Montréalais avaient un faible revenu.<sup>1</sup> 34% des familles montréalaises étaient monoparentales et avaient pour chef une femme.<sup>2</sup>

Pour le Réseau d'Ici, il est entendu qu'une Charte des droits et responsabilités ne peut, à elle seule, garantir la diminution des inégalités sociales. Toutefois, nous croyons qu'elle peut constituer un instrument de changement social important pour la Ville de Montréal dans la mesure où il y a une véritable volonté d'agir et une application effective des principes et valeurs inhérentes à la Charte.

---

<sup>1</sup> Rapport de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté soumis au gouvernement du Québec, 2001.

<sup>2</sup> Idem.

L'adoption par l'ONU, le 10 décembre 1948, de la *Déclaration universelle des droits de l'Homme* est un événement majeur de l'histoire contemporaine. À cette occasion, les pays membres se sont donnés une conception commune des droits et libertés fondamentaux de la personne humaine.

Il est impossible de dissocier les concepts de démocratie et de citoyenneté responsable et participative. Le citoyen est essentiellement un agent politique actif. Il ne suffit pas de reconnaître et d'affirmer ses droits, il faut lui permettre de les exercer. Il ne suffit pas de lui remettre théoriquement des pouvoirs; il doit détenir les conditions permettant ou favorisant leur exercice. L'éducation du citoyen est aussi une condition nécessaire à toute vie démocratique.

### **Montréal: une ville cosmopolite et interculturelle**

En tant que ville démocratique, **cosmopolite** et **interculturelle**, Montréal connaît une relative harmonie sociale. Le principal souci du Réseau d'Ici est de s'assurer que cette harmonie soit préservée, consolidée et perpétuée. En effet, en plus d'être un des traits qui distinguent la métropole des autres régions du Québec, la diversité ethnoculturelle de la Ville de Montréal<sup>3</sup> est en soi un facteur important et incontournable de son développement culturel, social et économique.

D'ici 2010, plus de la moitié des résidents de l'île de Montréal auront une origine autre que française ou britannique. Le Québec compte près de 433 985 citoyens issus des minorités visibles, soit plus de 12% de sa population totale du Québec. Les minorités visibles sont principalement concentrées à Montréal. Elles représentaient 21% de la population montréalaise en 2001. Les jeunes de la deuxième et troisième génération issue de ces différentes composantes constituent une proportion considérable.

---

<sup>3</sup> 40% des Montréalais et Montréalaises sont originaires d'Europe; 28% d'Asie, plus de 11% des Caraïbes ou des Bermudes, 10% d'Afrique et 7.7% d'Amérique centrale et du Sud (recensement, 2001).

Les pratiques religieuses sont de plus en plus diversifiées. En effet, la proportion des personnes de religion catholique a considérablement diminué au fil des années au profit d'autres religions comme l'islam, le bouddhisme et l'indouisme. <sup>4</sup>

Pour le Réseau d'Ici, ces éléments constituent des dimensions particulièrement sensibles pour la collectivité montréalaise et de nature à influencer la cohésion sociale et les relations interculturelles harmonieuses entre les Montréalais et les Montréalaises de toutes origines et de toutes confessions religieuses qui se côtoient dans l'espace civique commun. Tel sera l'objet principal de notre participation.

---

<sup>4</sup> *L'immigration, un choix de société à planifier et à soutenir pour une métropole d'avenir*, Ville de Montréal, fév.2004

## **PROPOSITIONS D'AMENDEMENT A LA CHARTE MONTRÉLAISE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS**

### **Préambule**

#### ***Premier enjeu***

Pour le Réseau d'ici, il est fondamental que le contenu de la Charte débute par une définition de Montréal dans ses dimensions historique, culturelle, sociale et économique afin de bien traduire notre tissu social.

Il est donc important de positionner Montréal comme ville **cosmopolite** et **interculturelle** tel que stipulé dans la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale*.

p.2, para. 6

Nous suggérons la formulation suivante:

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale* (1989) par laquelle elle reconnaît et souligne le 21 mars «*Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* (2003) ».

Attendu l'existence de la déclaration de Montréal sur le développement durable (2003).

p. 2, para. 7

Nous suggérons la formulation suivante pour sauvegarder la cohérence interne du document et éviter la redondance.

« Attendu que la dignité exige que l'être humain vive libéré de la misère et que cet idéal ne peut être réalisé que si les citoyens et les citoyennes peuvent jouir de tous leurs droits; »

p. 3, para.1

Afin que la Ville marque son engagement et sa responsabilité comme administration, nous suggérons le terme suivant:



« Attendu que la Ville de Montréal (*s'engage*) et non (souhaite) à contribuer à la promotion des droits et responsabilités de la personne dans la ville; »

## **Partie I: Principes et valeurs**

p.4, art. 3

Nous estimons nécessaire d'ajouter les mots cosmopolite et interculturelle pour aller dans le sens des préoccupations évoquées précédemment (p. 2).

« La confiance, le respect, la justice et l'équité sont des valeurs largement partagées par les citoyens et les citoyennes; de ces valeurs découle une volonté de renforcer et de consolider Montréal comme ville démocratique (cosmopolite, interculturelle), solidaire et inclusive ».

p.4 art. 4

*Enlever* le mot inclusive qui ne fait pas sens dans la phrase qui suit :

« Une gestion transparente des affaires de la Ville participe à la promotion des droits démocratiques des citoyens et des citoyennes. »

p.4 art.5

*Ajout:* après le mot active.

« La participation (...) à promouvoir les valeurs d'une citoyenneté active (et inclusive). »

P. 5 art.10

*Ajout:*

« Dans le cadre de l'offre des services municipaux qu'elle dispense, la Ville de Montréal respecte la diversité (des besoins) des citoyens et des citoyennes, (...).»

## **Partie II**

### **Droits, responsabilités et engagements**

#### **Chapitre I: Vie démocratique**

p.6 art. 13

« Aux fins de favoriser la participation des citoyens et des citoyennes aux affaires de la Ville, la Ville de Montréal s'engage » (à):

Éliminer tous les (à) au début de paragraphe et commencer par l'infinitif.

p.7, art. 13

Éliminer tous les (à) au début de paragraphe et commencer par l'infinitif..

(...)la Ville de Montréal s'engage(à) :

g) « combattre la discrimination, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophonie, la pauvreté et l'exclusion sociale, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société démocratique » *ajout* (et constituent des obstacles majeurs à la pleine participation à la vie municipale).

h) Remplacer par la formulation suivante:

h) « planifier le renouvellement du personnel de la Ville en (assurant) un recrutement qui reflète la diversité (ethnoculturelle et linguistique) de la population montréalaise. »

Amender l'article 13 en y ajoutant le sous-paragraphe (i) qui suit:

i) « Mettre en place un mécanisme de reddition de compte annuel sous l'autorité de l'ombudsman relativement aux objectifs d'embauche du PAE ».

P 7 art. 15

### **Engagements**

Éliminer tous les (à) au début de paragraphe et commencer par l'infinitif..

(...)la Ville de Montréal s'engage(à) :

a) enlever le mot rendu.

c) *ajout* « considérer, dans la mise en œuvre des droits relatifs au logement et à un abri, les besoins particuliers des populations vulnérables, notamment ceux des familles, (des femmes monoparentales, des nouveaux arrivants, des citoyens et citoyennes issu-e-s de diverses communautés ethnoculturelles et visibles), des personnes âgées et de celles atteintes d'un handicap physique ou mental; ».

p.8 art. 15

g) *Ajout* « Favoriser (et promouvoir) le transport (....).»

p.8 Art. 17

### **Chapitre 3: Vie culturelle**

Engagements

b) enlever les mots « maintenir les responsabilités » et remplacer par (encourager)...

- c) *ajout* « promouvoir le développement, la multiplicité et la (diversité) des pratiques culturelles sur son territoire; »
- d) *ajout* « (améliorer les infrastructures) et promouvoir le réseau des bibliothèques en tant que le lieu de diffusion, notamment des documents d'intérêt public; »

art. 19

### **Engagements**

Éliminer tous les (à) au début de paragraphe et commencer par l'infinitif..

(...)la Ville de Montréal s'engage(à ):

p. 11 art. 23

### **Engagements**

Amender l'article 23 en y ajoutant le sous-paragraphe (d ) qui suit:

d) « adapter les services municipaux de manière à favoriser un accès égal à tous les citoyens et à toutes les citoyennes. »

p.12 art. 24, Ajouter....lie la Ville (et ses élus et élues)

p.13 art. 32, e) l'amender en remplaçant *peut* par (doit).

## **Partie III ( Portée, interprétation et mise en œuvre de la Charte)**

**p.14** Après l'article 34

Ajout des articles suivants:

Art. 35 (Que l'Ombudsman soit doté de ressources adéquates (humaines et financières) afin de lui permettre d'assumer pleinement ses fonctions).

### **(Stratégie de communication, de promotion et d'éducation)**

art. 36 (L'ombudsman aura la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de communication, de promotion et d'éducation auprès de la population montréalaise. Cette stratégie ciblera de façon plus particulière les populations plus vulnérables (femmes monoparentales, nouveaux arrivants, citoyens et citoyennes issu-e-s de diverses communautés ethnoculturelles et visibles, des personnes âgées et de celles atteintes d'un handicap physique ou mental). Ces populations pourront être rejointes par le biais des organismes qui les desservent).

## **Conclusion**

Vivre à Montréal aujourd'hui, c'est cohabiter avec des concitoyens et concitoyennes d'origines diverses. C'est partager une vie culturelle riche en événements et en production artistique dans diverses langues: le français, l'anglais, l'espagnol, le portugais, l'arabe, le créole, le chinois, etc.

Vivre à Montréal, c'est aussi contribuer à une économie métropolitaine diversifiée tant par la variété des activités économiques que par leurs promoteurs. C'est vivre dans un environnement urbain dont l'architecture et la gastronomie reflètent toutes ces dimensions.

La **Charte montréalaise des droits et responsabilités** ne peut occulter cette dimension essentielle de l'histoire de Montréal.